



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/843

Opération n° 05070532 "Ancien cimetière de Loyasse - Travaux de conservation du patrimoine". Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20012

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/843 - OPERATION N° 05070532 "ANCIEN CIMETIERE DE LOYASSE - TRAVAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE". LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-1, PROGRAMME 20012 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation du patrimoine Cimetières 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20012.

Cette opération consiste en divers travaux de conservation du patrimoine bâti ou des installations techniques relevant du propriétaire.

A titre d'exemple, il est prévu en 2021 la reprise d'un mur de l'allée 76 fortement dégradé y compris les études techniques pour définir les confortements.

Cette opération de 680 000 euros sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine Cimetières 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20012.

Les marchés de travaux, de coordination santé prévention sécurité, de contrôles techniques et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2021/584 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 05070532 « Ancien Cimetière de Loyasse - Travaux de conservation du patrimoine » est approuvé. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20012.

- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20012, AP 2021-1, opération 05070532 et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 025 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :
- Année 2021 : 200 000 €;
 - Année 2022 : 200 000 €;
 - Année 2023 : 200 000 €;
 - Année 2024 : 80 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET